



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : I23.006

TH 672070

DÉPOSÉE LE : 27.10.2023

ATTRIBUTION À : MOBILITÉ

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
30.10.2023

Lieu et date : Cernier, le 27 octobre 2023

Au nom des groupes : Groupes PLR-LC, PS, Verts, Vert'Libéraux et UDC au Conseil général

Auteur ou premier signataire : Christian Masini

Autres signataires (prénoms, noms) : -

Interpellation

La ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds sort du tunnel

Texte :

Le 28 février 2016, la population neuchâteloise acceptait à une très large majorité le plan « Mobilité 2030 », dans lequel figurait, entre autres, la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Cette ligne avait été présentée comme complètement enterrée, c'est du moins ainsi que l'ont compris les citoyens de Val-de-Ruz qui ont largement soutenu le projet, après les affirmations du Conseil d'État qu'il « *privilégierait une traversée souterraine du Val-de-Ruz afin de préserver son paysage et ses bonnes terres agricoles* » [cf. Rapport 15.024 Mobilité 2030]. Dans son rapport 15.048 au Grand Conseil du 28 octobre 2015, le CE écrivait encore : « *C'est bien uniquement par la construction d'une ligne ferroviaire souterraine et directe que les performances de desserte en transports publics entre le Littoral, le Val-de-Ruz et les Montagnes pourront être garanties.* »

L'interpellation :

- est déposée par écrit à la chancellerie.



Or début septembre dernier, on apprenait qu'une partie de la liaison directe sera à l'air libre au milieu du Val-de-Ruz sur 1,4 km et consommera environ 4 ha de surfaces agricoles d'assolement.

Ce revirement soulève de nombreuses questions :

- Qu'est-ce qui justifie ce changement par rapport à la version souterraine présentée comme unique solution et « *privilégiée* » en 2015 ?
- Le surcoût évoqué de plus de 300 millions de francs pour une ligne souterraine est-il vraiment rédhibitoire si on considère une durée d'exploitation de la ligne d'un siècle ou plus ?
- Une tranchée couverte a-t-elle été envisagée *a minima* pour limiter l'impact visuel et sonore, comme cela a été fait pour certains tronçons de l'A5 le long du Littoral ou de la H20 au Val-de-Ruz ?
- Comment et où va-t-on compenser les 4 ha de « *bonnes terres agricoles* » supprimées ?
- Quelles actions le Conseil communal envisage-t-il d'entreprendre dans le but d'une intégration de la ligne répondant aux attentes des habitants et aux engagements pris par les autorités cantonales en 2015 ?